

Montréal, le 31 mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joëlle Cardinal
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Éric Dunberry
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville-Marie, Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demandes de révision de la décision D-2018-149 rendue dans
 le dossier R- 3952-2015
 Dossiers de la Régie : R-4073-2018 et R-4074-2018**

Chère consœur,
Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) entendra, dans le cadre d'une même audience qui se tiendra les 6 et 7 juin prochain, les deux demandes de révision mentionnées en titre.

La Régie informe les participants qu'elle entendra d'abord la demande de révision déposée par Boralex au dossier R-4074-2018. La Régie n'ayant pas de questions à poser à Monsieur Sylvain Moore, elle précise que sa présence lors de l'audience du 6 juin n'est pas requise.

Par la suite, la Régie entendra la demande de révision déposée par le Coordonnateur au dossier R-4073-2018.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml